



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 2025-115

PRENEZ AVIS que, lors de la séance extraordinaire tenue le 3 septembre 2025, le Conseil municipal de la municipalité de Blue Sea a adopté le Règlement 2025-115 – Concernant les animaux abrogeant et remplaçant le règlement no 2018-063 de la Municipalité de Blue Sea.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea ou sur la page Web de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Blue Sea, ce 4^{ième} jour du mois de septembre 2025.

Julie Thérien
Directrice générale, greffière-trésorière
Municipalité de Blue Sea
dg@blueseas.ca

Avis 2025-009